Procès Verbal de Recette Finale

Réf : {{ref-pvr}}

Relatif au Bon de Commande {{ref-bc}}

Associé à la Convention Cadre Agile {{ref-cca}}



Entre :

**Junior 42Paris,**

association régie par la loi du 1er juillet 1901, inscrite au RNA sous le numéro W751256567,

située 96, Boulevard Bessières, 75017 Paris,

représentée par {{prenom-president-junior}} {{nom-president-junior}}, {{fonction-president-junior}},

D'une part,

Et :

**{{raison-sociale-client}},**

{{description-juridique-client}},

située {{adresse-client}},

représentée par {{prenom-nom-client}}, {{fonction-client}}

ci-après dénommée le Client

D'autre part.

Par la signature de ce Procès Verbal de Recette Finale, le Client valide la bonne réalisation par Junior 42Paris de l'ensemble de l'étude décrite dans le Bon de Commande {{ref-bc}} (ci-après Bon de Commande) associé à la Convention Cadre {{ref-cca}}.

D'un commun accord entre les parties, Junior 42Paris remet ce jour, le {{date-signature-pvrf}}, au Client, qui l'accepte sans réserve :

[le code source de l’application au format zip] [les maquettes du site web au format figma] [le rapport de l’étude de faisabilité au format pdf] [...], ci-après dénommé le Livrable, conformément au Bon de Commande.

Ne pas oublier d’envoyer le livrable du BC par mail/autre au client (avec suivi d’études en copie!). Archiver des screenshots du livrable dans le cas de code source / maquettes, archiver le livrable si le livrable est un PDF.

Toute observation devra être formulée dans un délai de {{duree-garantie}} à compter de ce jour, faute de quoi le Client sera réputé avoir agréé le Livrable. Ces observations ne pourront porter que sur des éléments du cahier des charges défini dans le Bon de Commande.

Document comportant pages, fait à Paris en deux exemplaires,

| Pour Junior 42Paris,  {{prenom-nom-president-junior}}  {{fonction-president-junior}} | Pour {{raison-sociale-client}}  {{prenom-nom-client}}  {{fonction-client}} |
| --- | --- |